

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2021 129 ZAC Cœur de Ville et Saudraye : Cession du presbytère à l'Évêché
(Association Diocésaine de VANNES)

Rapporteur : G. Thiery

La situation de la salle paroissiale, à proximité de la future voie de desserte prévue entre la rue Marc Mouélo et la rue de de Saint Maurice, ne permettait pas d'élaborer un projet architectural englobant logements et commerces avec un front bâti urbain structurant.

Des discussions ont été lancées dès la fin 2016 et un accord est intervenu très récemment sur la délocalisation de ce bâtiment. Il prévoit la vente du presbytère à l'Association Diocésaine de VANNES (Évêché), soit 287 m² de SH et 1150 m² env. de terrain (sur les 1795 m² actuels), pour y intégrer les salles paroissiales (réaménagement intérieur et extension).

L'Association Diocésaine a accepté l'acquisition du presbytère et du terrain pour la somme de 550 000 € (cinq cent cinquante mille euros) net vendeur. Les frais d'actes et de géomètre seront à sa charge.

De son côté, le concessionnaire de la ZAC, Nexity Foncier Conseil, acquerra directement la parcelle de la salle paroissiale auprès de l'Association Diocésaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 10 novembre 2021 ;

VU l'avis du Domaine du 04/05/2021 ;

AUTORISE la vente du presbytère et 1150 m² env. de terrain, cadastré CE 137p, pour la somme de 550 000 € (cinq cent cinquante mille euros) net vendeur, à l'Association Diocésaine de VANNES ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 1er décembre 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

